



9^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE D'ARINWA

05-09 décembre 2022, Hôtel Pullman, Abidjan, Côte d'Ivoire

RAPPORT FINAL

Abidjan, le 09 Décembre 2022



I. INTRODUCTION

1. La 9^{ème} Assemblée générale annuelle du Réseau inter-agence de recouvrement des avoirs pour l'Afrique de l'Ouest (ARINWA) s'est tenue du 05 au 09 décembre 2022, à l'Hôtel Pullman, à Abidjan, en Côte d'Ivoire.
2. Cette réunion a été organisée par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire avec l'appui technique et financier de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Agence allemande de coopération internationale (*Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit-GIZ*), à travers son Programme global de lutte contre les flux financiers illicites.
3. Les Etats membres suivants étaient représentés:
 - la République du Bénin ;
 - le Burkina-Faso ;
 - le Cabo-Verde ;
 - la République de Côte d'Ivoire;
 - la République de Gambie ;
 - la République du Ghana ;
 - la République de Guinée
 - la République de Guinée-Bissau ;
 - la République du Libéria ;
 - la République fédérale du Nigéria ;
 - la République de Sao Tomé-et-Principe ;
 - la République du Sénégal ;
 - la République de Sierra Leone ;
 - la République togolaise.
4. La réunion a enregistré, en outre, la participation des représentants des institutions et organismes ci-après :
 - la Commission de l'Union africaine ;
 - la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA) du Secrétariat du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur les flux financiers illicites ;
 - le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) ;
 - le Réseau inter agences de recouvrement des avoirs pour l'Afrique de l'Est (ARINEA) ;
 - le Réseau inter agences de recouvrement des avoirs pour l'Afrique Australe (ARINSA) ;
 - la Direction centrale de la Police judiciaire – France ;
 - le Comité pour la sauvegarde de l'intégrité (CSI) - Madagascar ;
 - le Pôle anti-corruption (PAC) - Madagascar ;
 - l'Agence de recouvrement des avoirs illicites (ARAI) - Madagascar ;



- l'Office national de recouvrement des avoirs criminels (ONRAC) – Sénégal ;
 - l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs criminels (AGRAC) – Côte d'Ivoire ;
 - la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) – Côte d'Ivoire;
 - la Direction générale des Douanes (DGD) – Côte d'Ivoire ;
 - la Direction de la Police économique et financière (DPEC) – Côte d'Ivoire ;
 - la Direction de la Police des stupéfiants et des drogues (DPSD) – Côte d'Ivoire ;
 - la Direction de la Police criminelle (DPC) – Côte d'Ivoire.
5. Etaient absentes la République du Mali et la République du Niger.

II. ORDRE DU JOUR

6. L'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle est joint en annexe du présent rapport.

III. LA CEREMONIE D'OUVERTURE

7. Elle a été marquée par le mot de bienvenue de la Présidente du Comité d'organisation, Madame Kadiatou LY SANGARE, Agent judiciaire du Trésor de la République de Côte d'Ivoire et Secrétaire permanente d'ARINWA, le message de Madame Killy FERNANDES, Présidente d'ARINWA, l'intervention de monsieur Cheikh TOURE, Chef de Bureau pour la Côte d'Ivoire de l'ONUDC et l'allocution d'ouverture de Madame le Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances.
8. Madame SANGARE a, au nom du Réseau, souhaité la bienvenue aux participants et remercié les autorités de son pays pour avoir accepté d'abriter la 9^{ème} Assemblée générale annuelle d'ARINWA. Elle s'est particulièrement réjouie de la présence de la délégation malgache et des représentants d'ARINEA et d'ARINSA. Pour finir, elle a exprimé le vœu que ces assises servent à faire connaître d'avantage et progresser le combat du Réseau en Côte d'Ivoire et sur le continent africain.
9. La Présidente d'ARINWA a, quant à elle, exprimé sa joie de se retrouver en terre ivoirienne et adressé ses remerciements à toutes les personnalités présentes ainsi qu'au Président de la République de Côte d'Ivoire et au Gouvernement. Au regard du phénomène criminel grandissant, elle a indiqué que les mesures de recouvrement des avoirs représentent la solution et qu'à ce titre, les réseaux jouent un rôle crucial. Cependant, notre sous-région en est insuffisamment dotée et ne parvient pas à récupérer les produits du crime. Il importe pourtant d'envoyer le message que le crime ne paie pas. A cet égard, les Points focaux, qui sont en première ligne de cette coopération, devraient non seulement être unis car, selon Madame FERNANDES **“aucun d'entre nous n'est aussi bon que nous tous réunis”**, mais aussi être fermement engagés pour rendre les informations disponibles en temps opportun. La Présidente d'ARINWA, terminant son temps



de parole, n'a pas manqué d'adresser sa satisfaction au Comité d'organisation que préside la Secrétaire permanente, Madame Kadiatou LY SANGARE.

10. Le Chef de Bureau pour la Côte d'Ivoire de l'ONUDC, qui s'exprimait également au nom de la GIZ, a traduit sa gratitude aux autorités ivoiriennes pour avoir accepté d'accueillir cette rencontre. Faisant remarquer le développement sans précédent de la criminalité organisée transfrontalière, il a appelé de tous ses vœux la coopération indispensable à sa maîtrise. D'où l'intérêt de l'existence des réseaux de coopération, à l'image d'ARINWA, et des Points focaux qui les animent. Il a tenu à saluer les efforts d'ARINWA dont les actions de plaidoyer ont permis la mise en place des organes de recouvrement des avoirs dans certains pays et lancé un pressant appel aux autorités de poursuites judiciaires afin qu'ils y recourent. Pour finir, il a réaffirmé l'engagement de son organisation à continuer d'assister ARINWA.
11. Madame la Directrice de Cabinet, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances a souhaité, au nom de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, la cordiale bienvenue en Côte d'Ivoire, à toutes les délégations venues des différents pays d'Afrique et d'Europe. A l'entame de son propos, elle a fait observer que nos pays dans la sous-région ouest africaine, sont victimes d'une criminalité transnationale et organisée grandissante et aux multiples manifestations. Cependant, la réaction sociale attendue à l'encontre de leurs auteurs se heurte aux pesanteurs administratives et procédurales lorsque leurs auteurs évoluent sur plusieurs aires géographiques. Ce qui impose une collaboration entre autorités de poursuites et donne toute sa justification à ARINWA. Se félicitant des résultats du Réseau, elle les a cependant trouvés insuffisants car pour elle, il importe d'accroître le nombre des organes de recouvrement des avoirs dans la région, de les rendre véritablement opérationnels et les mettre à la disposition des autorités de poursuites pénales qui devraient en faire usage dans leurs procédures. Face à ces nombreux défis, elle a donné l'assurance à ARINWA du soutien du Gouvernement ivoirien. Elle a enfin salué les fructueuses relations qui unissent la Côte d'Ivoire aux Partenaires techniques et financiers d'ARINWA que sont l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), qui valent de réussir une telle organisation et qui sont appelées à s'intensifier. Sur cette note d'espoir, elle a déclaré ouverts, les travaux de la 9^{ème} Assemblée Générale Annuelle du Réseau inter agences de recouvrement des avoirs pour l'Afrique de l'Ouest.

IV. LES TRAVAUX

12. Les travaux ont consisté dans la mise en place d'un Bureau de séance suivie de l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.
 - A. **Mise en place du Bureau de séance**
13. Un Bureau de séance a été mis en place. Il a été présidé par Monsieur METONOU Elonm Mario Pierre Cécil, Procureur spécial près la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme, Point focal du Bénin, assisté, en



qualité de Rapporteurs, de Messieurs MAWUNOU Kokouvi Placide-Clément, Substitut général près la Cour d'appel de Lomé, Point focal du Togo et JARJUE Lamine, Avocat général, Point focal de la Gambie.

B. Adoption du projet d'agenda

14. Le projet d'agenda, tel que présenté, a été adopté sans réserve.

C. Présentation et adoption du rapport d'activités 2021

15. Le rapport d'activités de l'année 2021, présenté par Madame Kadiatou LY SANGARE, Secrétaire permanent d'ARINWA, s'est articulé autour de deux (02) axes majeurs, à savoir : les activités résultant de la mise en œuvre du Plan d'action stratégique 2021-2026 et les autres activités d'ARINWA.

a) Les activités résultant de la mise en œuvre du Plan d'action stratégique 2021-2026

16. Ces activités ont été présentées à partir des quatre (04) objectifs stratégiques du Plan d'action.

17. **Au titre de l'objectif stratégique 1 : « Développer le réseau ARINWA en tant que centre d'excellence »**, les trois (03) activités suivantes ont été réalisées:

18. **1. la revue du nombre des points focaux par pays membres.** Cette revue a permis de faire ressortir que deux (02) pays, à savoir la Côte d'Ivoire et la Gambie avaient trois (03) Points focaux chacun ; six (06) pays, le Bénin, Cabo-Verde, le Mali, le Nigéria, le Sénégal et la Sierra Léone avaient pour leur part deux (02) Points focaux et les neuf (09) autres Etats que sont le Burkina-Faso, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, la Mauritanie, le Niger, Sao Tomé Principe et le Togo, n'en détenaient qu'un (01) seul. Soit un total de 27 Points focaux pour l'ensemble des 16 pays alors que théoriquement, le Règlement permet d'en avoir cinquante (50), à raison de 03 Points focaux par Etat membre et 02 pour le membre observateur qu'est la Mauritanie. D'où un déficit de 23 Points focaux.

19. **2. la saisine des différents pays membres afin de nommer les Points focaux.** Le déficit des 23 Points focaux concernait quinze (15) Etats membres. Ils ont tous été saisis, puis de nombreuses fois rappelés, pour la désignation des autres Points focaux manquants. De cette action a résulté douze (12) nouveaux Points focaux.

20. **3. l'actualisation de la liste des Points focaux.** A l'issue de la saisine et des réponses des Etats membres, les Points focaux du Réseau ont atteint le nombre de trente-neuf (39).

21. Madame le Secrétaire permanent a révélé que certaines activités au titre de l'objectif stratégique 1 n'ont pu connaître d'aboutissement, à savoir, a) Initier un



contact officiel avec les autorités de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour explorer le problème de l'ancrage institutionnel, b) Documenter et soumettre à la plénière la nécessaire question de l'ancrage du réseau auprès de la CEDEAO, c) Initier des plaidoyers après la

formalisation ou l'ancrage institutionnel du réseau afin de profiter des dons des Etats membres, des institutions partenaires ou autres institutions financières régionales, d) Initier des plaidoyers au niveau des différentes autorités nationales et régionales afin qu'un pourcentage des avoirs confisqués soit affecté au fonctionnement du réseau et de l'exécution des tâches des Points focaux, e) Prendre contact avec de nouveaux partenaires désireux d'appuyer les activités du réseau et f) Obtenir un statut d'observateur auprès du GIABA.

22. La justification de cette absence de résultat tenait au fait que les activités a) b) c) et d) ayant entre elles des rapports de complémentarité, la non-exécution de la première a compromis la réalisation des autres. En effet, la visite à la CEDEAO déterminait la documentation à présenter à la plénière ainsi que les missions de plaidoyer auprès des autorités nationales et régionales en vue de solliciter des fonds ; le réseau n'ayant pas la personnalité juridique, il ne peut pas acquérir ni posséder des biens. Certes une correspondance a été adressée au Président de la Commission de la CEDEAO, mais son remplacement à la tête de l'Institution ne lui a pas permis de prendre connaissance de la teneur. Quant à l'activité e) relative à la recherche de nouveaux partenaires, une demande d'audience auprès de la première responsable de la représentation de la Banque mondiale en Côte d'Ivoire après une visite de prise de contact par le Secrétariat permanent à été présentée. Mais celle-ci est demeurée sans suite, malgré de multiples relances. L'initiative suit donc son cours. En ce qui concerne l'activité f), relative à l'obtention du statut d'observateur d'ARINWA auprès du GIABA, quoique n'ayant pas donné lieu à un formalisme, elle n'en demeure pas moins réalisée étant entendu qu'à l'issue d'une visite que lui a rendu la Présidente du Réseau, le Directeur général du GIABA s'est engagé à faire participer ARINWA aux activités de son Groupe, notamment les Réunions de la Commission technique. En outre, depuis six (06) ans, l'organisation prend part aux assemblées générales annuelles d'ARINWA, en y envoyant un représentant mandaté par le Directeur général.
23. Sur la question de la stratégie à adopter en vue d'obtenir la reconnaissance d'ARINWA par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, l'assemblée générale a mis en place un comité technique qui fera une mission de consultation au niveau de la Commission de ladite Communauté. Ce comité technique est composé de la Présidence et du Secrétariat permanent d'ARINWA, de Monsieur Mor N'DIAYE, Directeur général de l'ONRAC du Sénégal, Monsieur Soumaïla NYAMBA, Agent Judiciaire de l'Etat du Burkina FASO, Monsieur Iréné ACLOMBESSI, Agent Judiciaire de l'Etat du Bénin, de la GIZ et de l'ONUUDC.
24. **Au titre de l'objectif stratégique 2 :** « *Renforcer la coopération et garantir l'échange informel d'informations sur le recouvrement des avoirs entre les membres d'ARINWA* », les six (06) activités suivantes ont été réalisées: